

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**Session extraordinaire de la Conférence des
Ministres de l'Économie et des Finances de l'Union Africaine
Abuja (Nigeria)
21 - 24 March 2014**

**Mesures et dispositions pour approfondir la mise en œuvre de la
Décision no 465 portant création de la Coalition sud-sud et
triangulaire en faveur de l'Afrique post 2015**

Introduction

Le 20^e Sommet de l'Union Africaine tenu du 27 au 28 janvier 2013 à Addis-Abeba, a adopté la Décision Assembly/AU/dec.465 (XX) portant Création de la Coalition Sud/Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 et accepté la candidature de la Guinée d'abriter son pour d'abriter son siège. Cette Décision, en son alinéa 6 demandait à la sixième Conférence conjointe UA/CEA des Ministres des Finances, de l'Economie et de la Planification devant se tenir à Abidjan en mars 2013, d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Coalition.

Ce présent document, préparé en application de cet alinéa 6 a pour objet de faire des propositions pour l'opérationnalisation de la Coalition.

Ces propositions portent sur :

- Les termes de références de la coalition ;
- Le document du projet régional d'appui institutionnel à la Coalition 2015-2017 (Résumé) ;

Pour sa part, la 6^e Conférence avait, d'une part, requis la traduction du document de base dans toutes les langues de l'Union africaine et, d'autre part, décidé de reporter son examen lors d'une réunion extraordinaire de la CAMEF prévue en octobre 2013 pour examiner, entre autres questions, les propositions relatives à l'opérationnalisation de la Coalition.

Ce report a entraîné des retards dans la mise en œuvre des actions prévues par la Décision du 20^{ème} Sommet de l'Union Africaine au titre de 2013.

C'est pourquoi, la réunion extraordinaire est saisie également d'une proposition de réaménagement du calendrier et de recentrage des missions et activités du projet régional d'appui institutionnel.

I. TERMES DE REFERENCE de la Coalition SUD/SUD ET TRIANGULAIRE en faveur de l'Afrique post-2015

1.1 Contexte :

A l'heure de la mondialisation et de la globalisation de l'économie, la recherche et le développement de partenariats deviennent un impératif de croissance et de développement économiques tant pour les pays industrialisés que pour les pays en développement. C'est ainsi que la Coopération Sud/Sud et Triangulaire est devenue une nouvelle modalité de Coopération internationale face à la crise de la dette et à l'insuffisance de l'aide publique au développement (APD). Elle offre aux pays en développement et en transition d'immenses possibilités dans leur recherche individuelle et collective d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Elle peut aussi exercer une influence positive sur les politiques mondiales, régionales et nationales.

Les initiatives d'intégration régionale entre pays en développement constituent à cet égard, une forme importante et utile de Coopération Sud/Sud pour une meilleure insertion des régions concernées dans l'économie mondiale.

En vue de soutenir et renforcer cette dynamique, Le 20^e Sommet de l'Union Africaine tenu du 27 au 28 janvier 2013 à Addis-Abeba, a adopté la Décision Assembly/AU/dec.465 (XX) portant Création de la Coalition Sud/Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 et en a attribué le siège à la Guinée.

Cette Décision, en son alinéa6 a demandé à la sixième Conférence conjointe UA/CEA des Ministres des Finances, de l'Economie et de la Planification devant se tenir à Abidjan en mars 2013, d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Coalition.

Concernant les termes de références de la Coalition, la réflexion a porté sur les questions suivantes :

Quel sera le Statut de la coalition ?

La Coalition devrait-elle être une institution intergouvernementale spécialisée de l'Union Africaine ? ou une ONG internationale, partenaire de l'Union Africaine ? ou un Organe spécialisé du Secrétariat de la Commission ?les options ONG internationale et Organisme spécialisé du Secrétariat de la Commission ont été particulièrement approfondies.

Quelles sont les mesures, activités et la composition de la Coalition ?

Quels seront les organes délibérants et administratifs de la Coalition ?

Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour mobiliser les ressources devant financer les activités du projet régional et de la Coalition ?

Les Termes de référence proposés essaient de répondre à ces questions.

Au sujet du Statut, il est proposé, pour des raisons de souplesse et d'efficacité, que la Coalition soit un organe spécialisé du Secrétariat de la Commission.

Aussi, des propositions sont faites concernant les missions, les activités, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Coalition ainsi que les stratégies de mobilisation de ressources en faveur de la Coalition.

S'agissant du projet régional d'appui institutionnel, un document de projet, préparé par la Guinée avec l'appui du PNUD et de la CEA, est disponible. Ce projet était initialement prévu pour une phase préparatoire de 2013 à 2015. Un résumé du document de ce projet sera présenté à la réunion. Il est proposé que ce projet soit réorienté pour servir de projet d'appui institutionnel à la Coalition pour la période 2015-2017. Le document de projet devrait être actualisé au cours de l'année 2014. Il est proposé à cet effet la mise à disposition d'une assistance technique pour revisiter le document notamment en ce qui concerne le cadre logique et le budget ainsi que l'organisation d'un Atelier de validation du Document de projet au cours du mois de février 2014.

Egalement, une présentation sera faite sur les dispositions prises par la Guinée pour accueillir le Siège de la Coalition.

Quant au **projet de résolution**, il récapitule le nouveau calendrier, les aménagements à opérer, se prononce sur les Termes de référence proposés ainsi que les dispositions pour finaliser le document de projet d'appui institutionnel.

Le **projet de décision** recense les actions adoptées par la réunion extraordinaire à soumettre au 22ème sommet de l'UA en réponse à l'alinéa 6 de la décision numéro 465.

Enfin, en raison de son engagement pour le financement du développement particulièrement en faveur de l'Afrique, le Qatar est proposé pour être le parrain de la Coalition.

1.2 Définition de la Coalition :

La Coalition Sud/Sud et triangulaire est un organe spécialisé du Secrétariat de la Commission, créée par l'Union Africaine par Décision N°465 du 20^e Sommet pour promouvoir l'aide au développement des pays émergents du Sud, harmonieusement combinée avec celle fournie par les pays du Nord en vue de palier l'insuffisance de

ressources tout en assurant leur coordination et leur efficacité dans la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique post-2015.

Les activités de la Coalition sont financées par le budget de la Commission, des dons, legs, des contributions volontaires et subventions non remboursables provenant des pays émergents du Sud, des pays industrialisés du Nord, des Institutions internationales, du secteur privé et de la société civile.

1.3 Missions de la Coalition :

La Mission principale de la Coalition est de servir de plateforme multi-acteurs pour accroître, diversifier et mieux coordonner les ressources provenant de la coopération Sud-Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 en vue de la réalisation des objectifs de développement de l'Agenda post 2015.

Les Missions spécifiques sont :

- la mise en œuvre de la stratégie africaine en matière de coopération Sud/Sud et triangulaire et du plan d'actions y afférent, dans le cadre de l'Agenda post-2015 de l'Afrique, en vue de la mobilisation accrue et de l'utilisation efficace des ressources fournies par cette coopération, tout en renforçant le suivi et l'évaluation ;
- l'établissement et le développement de partenariats avec les pays émergents du Sud (Amérique Latine, Péninsule arabique, Asie du Sud-est et Océanie) ;
- la mutualisation et la coordination des partenariats existants en vue d'une exploitation efficiente et d'une complémentarité effective
- la Promotion des partenariats nouveaux en faveur de l'Afrique post-2015 ;
- l'appui au développement de la coopération Sud/Sud et triangulaire au niveau des Commissions régionales d'intégration ;
- l'appui au développement de la coopération Sud/Sud et triangulaire entre les pays africains ;
- la Participation à la recherche de financements en faveur des projets et programmes du NEPAD ;
- la contribution et la participation dans la préparation des réunions de mobilisation de ressources au niveau des projets régionaux, sous régionaux et/ou thématiques ;
- la contribution et la participation dans l'organisation de revues de programmes et de réunions d'évaluation des partenariats de coopération Sud/Sud convenus avec l'Afrique ;
- l'organisation des missions d'identification de partenariats et de mobilisation de ressources au niveau des pays et institutions de financement ;
- la conception et la mise en œuvre de politiques et stratégies visant l'émergence de classes moyennes en Afrique, base essentielle du développement des financements innovants ;
- la participation au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions d'Istanbul en faveur des PMA dont la majorité des pays viennent d'Afrique ;
- l'étude pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations sur les projets et programmes du plan d'actions 2016-2020 retenus par la conférence des partenaires de l'Afrique prévue en décembre 2015 ainsi que celles issues de l'examen à mi-parcours du plan d'action d'Istanbul en faveur des PMA.
- la préparation du budget de la Coalition ;

1.4 Activités de la Coalition

- identifier et proposer des projets stratégiques dans divers domaines en faveur d'un ou de plusieurs pays africains financés par les pays du Nord et exécutés par des pays émergents du Sud ;
- susciter et promouvoir des projets d'intégration sous-régionale, régionale et interrégionale dans divers domaines de coopération Sud/Sud et triangulaire ;
- favoriser des recherches dans les domaines médico-pharmaceutiques, de l'éducation, du développement rural, des banques, des finances, des infrastructures, de l'énergie et du développement durable ;
- réaliser la diffusion et la vulgarisation par le biais de séminaires et d'ateliers, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, les résultats des recherches et des expériences réussies dans divers domaines ;
- promouvoir les financements innovants ;
- conduire le processus de revue de l'efficacité de l'aide à la lumière des engagements pris à Busan;

1.5 Composition ;

La Coalition est composée des représentants des pays émergents du Sud, des pays industrialisés, des pays africains et des partenaires au développement du continent selon la répartition suivante :

Péninsule Arabique : Emirats Arabes Unis, Qatar, Arabie Saoudite, Koweït ;

Asie : R.P. de Chine, Japon, République de Corée, Inde, Indonésie, Vietnam ;

Amérique : Canada, USA, Brésil, Argentine, Venezuela, Mexique ;

Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande ;

Europe : Union Européenne ; France, Norvège, Russie, Allemagne, Turquie ;

Afrique : Sénégal, côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Cameroun, Gabon, Afrique du Sud, Angola, Rwanda, Ethiopie, Guinée Equatoriale, Algérie, Egypte et Guinée;

Institutions de développement : BAD, BM, BID, BADEA, BAD Asie, BAD Amérique, CEA, Union Africaine, PNUD, Agence NEPAD, OIF.

1.6 Fonctionnement ;

La Coalition dispose des organes délibérants et des organes administratifs.

1.6.1 organes délibérants :

Durant l'exécution du projet régional d'appui à la coalition 2015-2017, il sera créé une Task force Sud-Sud et Triangulaire composée des représentants des pays et institutions membres de la coalition. Cette Taskforce servira de **Comité de pilotage** du projet régional qui se réunira tous les 6 mois pour débattre des questions relatives au projet et à la Coalition. Il a pour missions d'impulser, d'orienter et de planifier les activités du projet régional.

Au terme du projet, le comité de pilotage sera transformé en janvier 2018 en **Comité exécutif** de la Coalition qui se réunira quant à lui une fois par an au niveau ministériel avec pour missions d'impulser, d'orienter et de planifier les activités de la Coalition.

A l'initiative du comité de pilotage et plus tard du comité exécutif, il sera organisé des réunions sectorielles et thématiques d'experts sur toute la gamme d'activités du projet

régional et de la coalition. Dans le même ordre d'idées, il sera envisageable d'institutionnaliser si nécessaire la tenue de réunions de haut niveau comme la réunion des ministres des finances et du développement et de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Coalition qui pourrait se tenir respectivement tous les deux ans et quatre ans.

La Coalition a un statut d'observateur auprès de l'Union Africaine et des Nations-Unies, ainsi qu'auprès de leurs institutions et organes affiliés.

1.6.2 administration

La Coalition dispose d'un Secrétariat permanent dont la mission sera de coordonner, d'impulser les activités de la Coalition et de mettre en œuvre les décisions du Comité exécutif et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le Secrétariat permanent est dirigé par un Secrétaire permanent assisté d'un Secrétaire permanent adjoint, tous nommés par voie de recrutement.

Le Secrétariat permanent devrait disposer d'un Collège de Conseillers nommés également par voie de recrutement et être composé comme suit :

- 1- Conseiller Principal ;
- 2- Conseiller Spécialiste des Institutions financières et techniques ;
- 3- Conseiller Spécialiste des Institutions du secteur privé et de la société civile ;
- 4- Conseiller Régional Spécialiste des pays du Sud/Est Asiatique, de la Chine et du Japon ;
- 5- Conseiller Régional Spécialiste des pays de la Péninsule Arabique et de la Turquie ;
- 6- Conseiller Régional Spécialiste des pays d'Amérique Latine ;
- 7- Conseiller Régional Spécialiste de l'UE et des autres pays d'Europe ;
- 8- Conseiller Régional Spécialiste des pays d'Amérique du Nord et de l'Océanie

Le Secrétariat permanent est également doté des départements ci-dessous dont les titulaires sont également nommés par voie de recrutement:

- 1- Agriculture et Autosuffisance Alimentaire ;
- 2- Infrastructures, Energie et intégration africaine ;
- 3- Industrie et Commerce ;
- 4- Sciences, Technologie et Développement durable ;
- 5- Développement Humain et Social ;
- 6- Gouvernance Démocratique et Transparence ;
- 7- Communication et Diffusion ;
- 8- Administration, Finances, Mobilisation de Ressources et Relations Extérieures.

En outre, la Coalition dispose de Points focaux au niveau de chacun des pays membres, des pays africains et des Organisations Internationales partenaires.

1.7 Appui institutionnel :

La Coalition bénéficie d'un projet régional d'appui institutionnel financé par le PNUD, les autres partenaires au développement du continent et la Guinée, pays hôte de la Coalition pour la période 2015-2017.

Le projet vise à créer et/ou renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles de la Coalition, sur une base transitoire dans une perspective de pérennisation.

Pour ce faire, le projet s'appuiera sur les travaux pertinents déjà menés par la CNUCED, le PNUD, la CEA, l'UA, la BAD, l'OIF, l'OMC, l'OCDE et d'autres institutions travaillant sur la coopération Sud/Sud et triangulaire, les PMA, le NEPAD, le commerce et l'investissement etc.

L'année 2014 sera consacrée à la finalisation du projet de document déjà élaboré par la Guinée avec l'appui du PNUD et de la CEA à l'effet de son adoption et du démarrage des activités du projet dès janvier 2015.

1.8 Mécanismes et stratégies de mobilisation de ressources en faveur de la Coalition et du projet régional d'appui 2015-2017 :

Outre la contribution du PNUD et du Gouvernement guinéen pour le financement du budget de la Coalition et du projet régional d'appui, il est envisagé la mise en place d'un **Trust Fund** sous l'égide du PNUD pour la mobilisation de ressources complémentaires.

Le parrainage et le jumelage seront préconisés pour favoriser la mobilisation des ressources.

Les accords bilatéraux des partenaires qui le désirent avec la Coalition, sont également encouragés.

De même l'organisation d'une réunion des partenaires de la Coalition est envisagée pour rechercher des cofinancements sous forme d'équipements, d'expertise, de formation ou de ressources financières.

En raison de son engagement en faveur du financement du développement et particulièrement pour l'Afrique, le Qatar est proposé pour être le parrain de la Coalition.

1.9 Réaménagement du calendrier et recentrage des missions et activités du projet d'appui institutionnel

Les propositions consistent à :

1. repousser le démarrage du projet régional de la phase préparatoire (2013-2015) à janvier 2015 ;
2. transformer ce projet régional de la phase préparatoire en projet régional d'appui au démarrage de la coalition pour la période 2015-2017 ;
3. consacrer l'année 2014 à la reformulation, la finalisation et à l'adoption du document de projet en vue du démarrage du projet régional dès janvier 2015 ;
4. consacrer l'année de démarrage en 2015 du projet régional d'appui à la réalisation des études sur l'état des lieux, la définition de la stratégie africaine, la préparation du plan d'action, des instruments juridiques sur la coopération Sud/Sud et triangulaire et à l'organisation en fin d'année (2015) de la conférence des partenaires de la coalition ;
5. consacrer les années 2016 et 2017 à l'appui au démarrage des activités de la coalition ;

En outre il est proposé l'organisation dans le courant du mois de février 2014 par la Commission en collaboration avec la CEA et la Guinée d'un Atelier de validation du Document de projet régional d'appui institutionnel à la Coalition. A cette fin, un Consultant international devrait revisiter le Document de projet.

Le PNUD sera sollicité pour le financement de cette assistance technique.

1.10 Résultats attendus :

- les contraintes, obstacles et duplications qui limitent le développement de la Coopération Sud/Sud et triangulaires sont mises en évidence et supprimées ;
- le potentiel existant est évalué et exploité au bénéfice du développement de l'Afrique post-2015 ;
- les multiples initiatives en cours sont fédérées et capitalisées ;
- les atouts, les complémentarités existants entre le Nord et le Sud aux fins de leur utilisation dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD et du plan d'action d'Istanbul sont identifiés et mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda post-2015 ;
- le développement de partenariats concernant les agro-industries, les industries médico-pharmaceutiques, la banque du sud, les transports et communications, les services, le commerce, la recherche scientifique, la formation des ressources humaines, et autres, est réalisé.

II. Résumé du Projet régional d'appui institutionnel

Dans le cadre des réflexions sur l'Agenda de développement de l'Afrique post 2015, le 20^{ème} Sommet de l'Union Africaine de janvier 2013 par Décision no 465 a créé la Coalition Sud/Sud et triangulaire.

Cette Coalition a pour objet de favoriser la mobilisation des ressources financières, techniques, technologiques et scientifiques accrues en vue de compléter l'aide fournie par les donateurs du Nord au titre de l'objectif de 0,7% de l'aide publique au développement (APD).

Dans cette perspective, il a été envisagé initialement une phase préparatoire pour la période 2013-2015 appuyée par le PNUD et les autres partenaires au développement de l'Afrique pour accompagner le processus dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités en matière de coopération Sud/Sud et triangulaire.

L'objet de ce projet est de faire le point sur l'état de la coopération Sud/Sud et triangulaire, préparer une stratégie africaine de coopération Sud/Sud et triangulaire, un plan d'actions de mise en œuvre, des mécanismes de gestion et un cadre juridique régissant les relations de la Coalition.

Le coût total du projet pour les trois ans est estimé à 9.800.000 dollars us auquel il faut ajouter la construction de son siège et celui de la Coalition ainsi que leurs équipements en mobiliers et matériels bureautiques pour un montant de 7.120.000 dollars us soit un coût total de 16.920.000 dollars us.

Au terme des travaux de ce projet en 2015, les résultats attendus seront :

- un livre blanc sur la coopération Sud/Sud et triangulaire est élaboré ;
- une stratégie africaine pour la coopération Sud/Sud et triangulaire est définie ;
- un plan d'actions initial de la Coalition Sud/Sud et triangulaire 2015-2020 pour l'Afrique est proposé ;

- les instruments juridiques, à caractère bilatéral et multilatéral et /ou thématiques régissant les activités de la Coalition sont élaborés ;
- un Manuel sur les politiques d'aides des pays émergents du Sud est disponible.

III. Dispositions prises pour accueillir le Siège du Projet et de la Coalition

Le Gouvernement guinéen a mis à disposition une superficie d'un hectare pour la construction de la **Maison de l'Afrique post 2015**, qui sera un immeuble de R+5, devant abriter le siège de la Coalition et d'autres institutions de l'Agenda post 2015. La construction de l'immeuble et son équipement devraient s'achever en décembre 2015. Il convient de souligner que des dispositions sont prises pour accueillir le siège du projet dès janvier 2015.

Le Gouvernement guinéen a également inscrit au budget 2014, 7milliards de francs guinéens soit un peu plus de 7millions de dollars us, représentant sa contribution au Projet d'appui institutionnel et pour la construction de l'Immeuble.

Des négociations sont en cours avec des partenaires bilatéraux pour le financement complémentaire concernant la construction de l'immeuble et pour ses équipements.

Telles sont les propositions faites par la Guinée pour approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Coalition. Elles ne sont ni limitatives encore moins exhaustives. Les débats de la réunion devraient les enrichir et les rendre plus pertinentes.